

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 31 OCTOBRE, à 09 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en CINQUIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 13 h 36).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU (arrivé à 10 h 15 en cours de présentation du Rapport n° 20/5-001), Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, Alain ZANÉGUY, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Wanda YENG-SENG BROSSARD (arrivée à 09 h 57 en cours de présentation du Rapport n° 20/5-001), Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Alain ZANÉGUY	(à son départ à 11 h 38 au Rapport n° 20/4-008)	par Jean-Régis RAMSAMY
Michel LAGOURGUE	(à son départ à 11 h 53 après le vote du Rapport n° 20/5-009)	par Haroun GANY
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (49 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition de la Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Rapport n° 20/5-037 relatif à la « lutte contre la grande pauvreté à Madagascar / attribution d'une aide d'urgence au Groupe de Recherche et d'Échanges technologiques (GRÉT) et mise en place d'un plan d'aide au développement pluriannuel » a été inscrit à l'ordre du jour de séance.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit.

Élu(e)s intéressé(e)s	(en qualité de)	au titre de/ du	Rapport n°
(1) <i>Nadia RAMASSAMY</i>	(déléguée/ Région Réunion)	ÉPFR	20/5-026
- Gilbert ANNETTE	(délégués/ CINOR)		
- Jean-François HOAREAU			
- Julie PONTALVA			
- Benjamin THOMAS			

- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/5-035
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(2) <i>Alain ZANÉGUY</i>			

- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CDÉ	
- Christelle HASSEN	(délégués/ Ville)		
- Claudette CLAIN			
- Joëlle RAHARINOSY			
- Nouria RAHA			
- Noela MÉDÉA MADEN			

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion
 CCAS Centre communal d'Action sociale
 (1) élue absente à la séance

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
 CDÉ Caisse des Écoles
 (2) élu parti au Rapport n° 20/5-008

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Wanda YENG-SENG BROSSARD	arrivée à 09 h 57	en cours de présentation
Jean-François HOAREAU	arrivé à 10 h 15	du Rapport n° 20/5-001
Alain ZANÉGUY	parti à 11 h 38	au Rapport n° 20/5-008 (procuration à Jean-Régis RAMSAMY)
Ibrahim DINDAR	sorti de 11 h 38	du Rapport n° 20/5-009
	à 12 h 04	au Rapport n° 20/5-014
Michel LAGOURGUE	parti à 11 h 53	au Rapport n° 20/5-009 (procuration à Haroun GANY)
Vincent BÈGUE	sorti de 11 h 53	du Rapport n° 20/5-010
	à 11 h 59	au Rapport n° 20/5-014
Éricka BAREIGTS	sortie de 11 h 53	du Rapport n° 20/5-010
	à 12 h 00	au Rapport n° 20/5-014
Geneviève BOMMALAIS	sortie de 12 h 13	du Rapport n° 20/5-016
	à 12 h 35	au Rapport n° 20/5-020
	sortie de 12 h 40	du Rapport n° 20/5-023
	à 12 h 48	au Rapport n° 20/5-028
Gilbert ANNETTE	parti à 13 h 13	au Rapport n° 20/5-033

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 49 sur 55.

OBJET **Service public de stationnement payant**
Rapport annuel du délégataire (RAD) pour 2019

En application de l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, la SODIPARC, délégataire du service public de stationnement payant, a remis son rapport annuel retraçant les comptes et les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public pour 2019.

Au 31 décembre 2019, la SODIPARC gérait :

- 2 649 places sur voie publique (1 422 en zone orange et 1 227 en zone verte) ;
- 1 083 places dans les parcs en surface et en ouvrage (République, Sainte-Anne, Grand Marché, Petit Marché) ;

soit 3 732 places au total.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 2 738 000 € et le résultat net à – 27 000 €.

Conformément à la réglementation, le rapport sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Service public de stationnement payant**
Rapport annuel du délégataire (RAD) pour 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 20/5-023 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre MARCHAU - 3ème adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique », « Ville Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)

Prend acte du rapport 2019 relatif à la délégation de service public du stationnement payant produit par la SODIPARC.



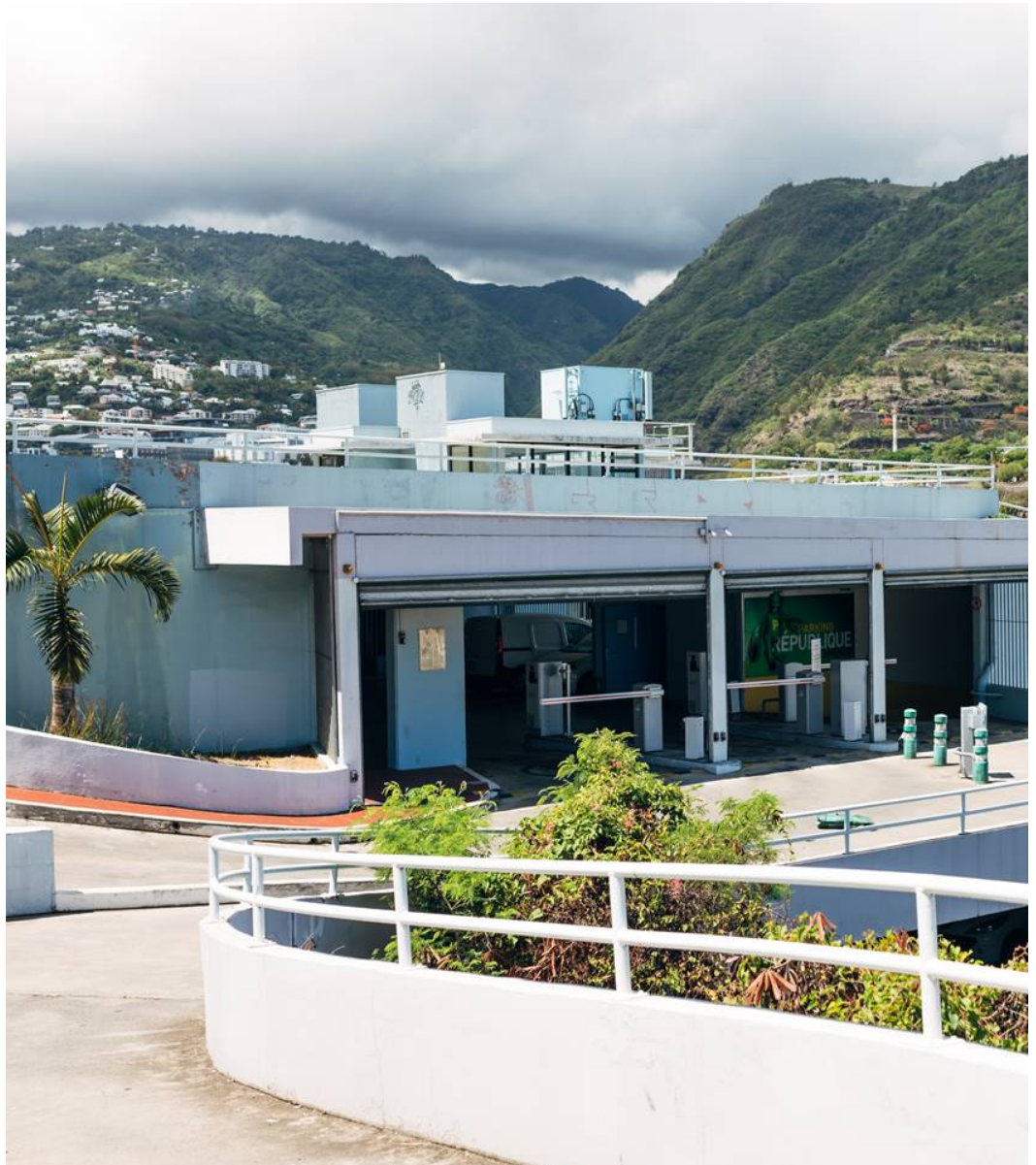
ANNEE 2019

Délégation de service public du stationnement payant
Ville de Saint-Denis

R
A
P
P
O
R
T

D
U

D
É
L
É
G
A
T
A
I
R
E



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201031-205023-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de publication : 06/11/2020
Rapport de délégation - Année 2019

SOMMAIRE

1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019	3
2. COMPTE RENDU FINANCIER	5
2.1 COMPTES ANNUELS	5
2.2 PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE : AFFECTATION DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES.	5
2.3 COMMENTAIRES SUR LES CHARGES ET LES PRODUITS D'EXPLOITATION.	6
2.4 ETAT DES VARIATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER	9
2.5 SUIVI DU RENOUELEMENT DES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION ET CALCUL DE LA CHARGE AFFECTEE A L'EXPLOITATION.	9
3. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE : EVOLUTION DES RECETTES ET DE LA FREQUENTATION	14
3.1 STATIONNEMENT SUR VOIRIE	14
3.2 STATIONNEMENT SUR PARCS	19
3.3 CONTROLE DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE	23
3.4 ACTIONS DE COMMUNICATION	26
4. COMPTE RENDU TECHNIQUE	31
4.1 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MODERNISATION EFFECTUES	31
4.2 ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DU STATIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2019	33
4.3 EVOLUTION DES GRILLES TARIFAIRES	34

1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

Les faits marquants en 2019 ont été les suivants :

1 - Mise en service du véhicule équipé LAPI

L'année 2019 démarre par la mise en service du véhicule équipé de Lecture Automatique de Plaque D'Immatriculation.

Après une conférence de presse de présentation en janvier 2019, les équipes de contrôle ont mis en œuvre les plans de déploiement permettant d'utiliser le LAPI en mode pré-contrôle.

Ce nouvel outil apporte une aide supplémentaire à la surveillance du stationnement sur le centre-ville de Saint-Denis qui est la première ville de la Réunion à être doté de ce type d'équipement.

2 - Modernisation de la gestion des abonnés résidents sur voirie

Depuis le 1^{er} avril 2019, les résidents du centre-ville bénéficient d'un moyen plus moderne d'abonnement sur voirie. En effet, la carte fiche à gratter à poser sur le pare-brise qui leur permettait de se signaler est remplacé par un abonnement avec l'application paybyphone.

Les résidents du centre-ville désirant bénéficier du tarif préférentiel qui leur est réservé transmettent leur demande et les pièces justificatives sur la plateforme dématérialisée saint-denis.e-habitants.com qui a été créée spécialement à cette occasion.

Dès que les droits de stationnement rattachés à un véhicule sont validés, le résident bénéficie d'un code préférentiel lui permettant d'accéder à l'abonnement.

3 - Modification des accès du parking Petit Marché

En août 2019, des travaux de modification des accès du parking Petit Marché ont été réalisés. Ces travaux avaient pour objectifs de :

- Dissocier la voie d'entrée et la voie de sortie de part et d'autre du parking
- Fluidifier la circulation à l'intérieur du parc
- Revoir le plan de marquage des places
- Poser le panneau dynamique d'indication du nombre de places dispo
- Agrandir le trottoir au droit du parking

4 - Expérimentation d'une navette centre-ville

Dans le cadre des actions de redynamisation du centre-ville, une navette de 22 places a été mise en expérimentation. Elle a pour vocation de favoriser et faciliter les déplacements de tous les usagers du centre-ville « sur le dernier km ».

La navette est gratuite et accessible à tous.

L'arrêt de montée ou de descente est « à la demande », sans arrêt prédéfini, sur son parcours prévu.

Un premier circuit a été testé du 30 août au 30 novembre 2019. Un 2ème circuit est ensuite en vigueur avant un bilan global de cette expérimentation.

2. COMPTE RENDU FINANCIER

2.1 Comptes annuels

- Compte d'exploitation relatif à la convention de délégation globale de service public du stationnement.

Le compte d'exploitation 2019 s'établit pour 12 mois d'activité ainsi :

	2018	2019
COMPTE DE RESULTAT (en K€)	12 mois	12 mois
Rémunération de gestion versée par la Ville	1 460	1 636
Recettes commerciales	712	739
Prestations de contrôle sur voirie	321	405
Autres produits	11	26
Reprises de provisions et transfert de charges	11	33
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 516	2 839
Matières consommées	-69	-95
Achats et charges externes	-655	-754
Impôts et taxes	-99	-111
Frais de personnel	-1182	-1256
Autres charges	-38	-38
Dotations aux amortissements et provisions	-476	-483
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-2 518	-2 738
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2	101
Résultat financier	-97	-120
Résultat exceptionnel	24	-9
Impôts sur les sociétés et participation	2	0
RESULTAT NET (en K€)	-73	-27

2.2 Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique : affectation des charges directes et indirectes.

La SODIPARC dispose d'une comptabilité analytique établie selon les normes en vigueur. Ce mode de comptabilisation se matérialise par l'organisation de deux établissements comptables, à savoir le Stationnement et le Transport.

Chacun de ces établissements a donc une comptabilité différenciée. La ventilation des charges comme des produits se fait en fonction de code analytique (rubrique analytique) qui représente un centre de profit / dépense, une catégorie de personnel, un sous-secteur d'activité. Une même rubrique analytique peut faire l'objet d'une ventilation par différents comptes de la comptabilité générale. C'est la destination de la charge ou du produit qui détermine la rubrique analytique.

La paye, au même titre que les autres charges, fait l'objet d'une ventilation analytique. Chaque personnel est affecté à un établissement et à une rubrique ce qui permet la ventilation de son salaire brut mais également de toutes les charges patronales et autres provisions sociales.

La quote-part des frais généraux ventilée sur l'activité Stationnement couvre l'apport des services généraux de la SODIPARC (assistance de la Direction Générale, services Comptabilité et Financier, Ressources Humaines, Secrétariat ainsi que les dépenses communes aux deux activités (honoraires des commissaires aux comptes, assurance responsabilité)). Elle est déterminée sur le montant réel des dépenses de l'année 2019. La part affectée à l'activité Stationnement est calculée principalement sur la base des temps passés, soit un prorata de 15% ; les 85% restant sont supportés par les autres activités de la SODIPARC (activité transport et gestion des parcs privés).

Chaque établissement peut faire l'objet d'un compte de résultat.

2.3 Commentaires sur les charges et les produits d'exploitation.

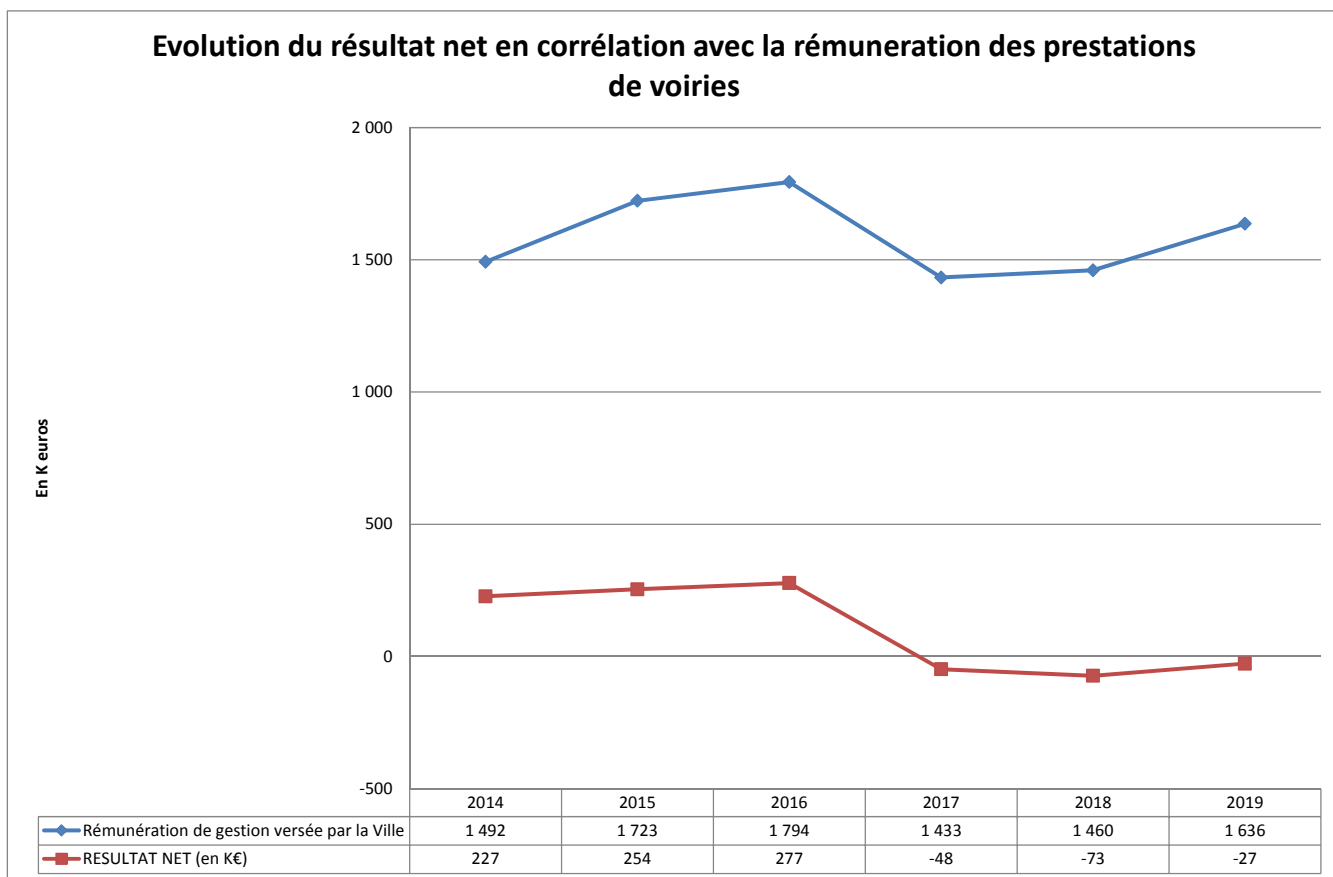
▪ Les produits d'exploitation

La rémunération de gestion versée par la Ville correspond au montant des recettes des collectes sur voirie. Pour rappel, la collecte sur voirie est réalisée par la régie de recettes constituée du personnel de la SODIPARC ; les fonds sont déposés sur les comptes du Trésor Public.

La rémunération de gestion se décompose sur la période ainsi :

(en K€ H.T)	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	Total
Rémunération gestion	117,16	132,91	130,23	155,68	128,05	114,59	124,48	146,25	152,19	157,22	134,60	142,58	1 636
Redevance versée	-2,34	-2,66	-2,60	-3,11	-2,56	-2,29	-2,49	-2,92	-3,04	-3,14	-2,69	-2,85	33
Montant net	114,82	130,25	127,62	152,57	125,49	112,30	121,99	143,32	149,15	154,07	131,91	139,73	1 603

La rémunération s'élève à 1 636 K€. Elle est en forte augmentation par rapport à 2018, mais elle reste encore en deçà d'environ 200 K€ par rapport à la rémunération comptabilisée avant la mise en place de la gratuité (CA 2016 : 1 794 K€). Ci-dessous, l'évolution du résultat net en fonction de l'évolution du Chiffre d'Affaires.



SODIPARC n'a pas reversé à la ville de redevance complémentaire, au vu de l'atteinte de son Chiffre d'Affaires 2019.

Les recettes issues de la gestion des parcs de stationnement sont constituées des recettes horaires et des recettes des abonnements. Elles s'élèvent à 739 K€, soit une augmentation de +4 %.

Une nouvelle mission a été confiée à la SODIPARC en 2018 pour une durée de 3 ans : le contrôle sur voirie. Cette mission a été contractualisée par le biais de l'avenant n°3. La rémunération de cette mission se fait par la refacturation au semestre des charges réelles, comptabilisées chez SODIPARC. Le montant pour 2019 a atteint 405 K€.

Le compte Autres Produits et Transfert de charge sont composés essentiellement des recettes suivantes :

- De l'expérimentation de la navette centre-ville pour 22 K€.

▪ Les charges d'exploitation

Les achats et charges externes d'un montant de -754 K€ sont principalement constitués des dépenses suivantes :

- Prestation de gestion de l'année (-291 K€).
- Frais d'entretien des parkings (-93 K€).
- Location logiciel et immobilière et diverses (-82 K€)
- Dépenses de communication (-25 K€).
- Location de véhicule (-24 K€).
- Charges d'assurance de l'année (-44K€).
- Eau, téléphone, frais informatique (-96 K€).

Les frais de personnel de -1 256 K€ concernent le personnel de l'activité stationnement pour 12 mois d'activité, uniquement affecté au contrat de délégation de service public. Le montant des personnels affectés aux contrôles sur la voirie correspond à une année pleine en 2019 (le personnel a été embauché en cours d'année 2018). De plus une quote-part d'une personne supplémentaire du back office commerciale a été intégré.

Les autres charges de -38 K€ incluent la redevance versée à la Ville. Cette redevance de 35 K€ correspond à 2% des recettes encaissées sur voirie.

La charge de dotation aux amortissements et aux provisions de -483 K€ est constituée essentiellement des dotations suivantes :

- Amortissement de caducité (-232 K€) sur le parking Grand Marché.
En effet, il est constaté un amortissement linéaire sur 25 ans sur le montant du droit d'entrée de 5 800 000 € correspondant au financement du parking Grand Marché.
- Dotation pour renouvellement d'horodateurs (-23 K€).
- Dotation pour renouvellement des équipements (-86 K€).
- Amortissement du matériel dans les parkings (-91 K€).
- Amortissement des installations du matériel dans les parkings (-24 K€).
- Amortissement des frais généraux (-8 K€)

▪ Résultat financier

Le résultat financier de -120 K€ est constitué des charges financières sur l'emprunt de 5 800 K€ contracté par la SODIPARC pour le financement du droit d'entrée de la DSP, à savoir -116 K€ pour l'année 2019.

▪ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel atteint -9 K€ correspondant aux régularisations d'anciens soldes comptables.

- Résultat net

Le résultat net est négatif et ressort à -27 K€. Ce résultat est en amélioration par rapport à 2018, mais reste déficitaire.

2.4 Etat des variations du patrimoine immobilier

Sans objet

2.5 Suivi du renouvellement des biens nécessaires à l'exploitation et calcul de la charge affectée à l'exploitation.

- Valeur des biens mobiliers et variation sur l'année.

LIBELLE		31/12/2018	ACQUISITION 2019	CESSION 2019	31/12/2019
LOGICIELS ACQUIS	205 200	31 067		0	31 067
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP	208 000	8 900	0	0	8 900
INSTALL COMPLEXES SPECIALISES	215 100	157 412	8 665	0	166 077
INSTALL A CARACTERES SPECIFIQUEA	215 300	23 009	0	0	23 009
MATERIEL INDUSTRIEL	215 400	3 105	0	0	3 105
OUTILLAGE INDUSTRIEL	215 500	823 485	332 274	0	1 155 759
AG & AMENAG DU MAT ET OUTILLAGE	215 700	3 160	0	0	3 160
INSTALLATIONS GENERALES	218 100	154 921	765	0	155 686
MAT DE TRANSPORT HORS EXPLOIT	218 200	1 036	0	0	1 036
MAT DE BUREAU ET INFORMATIQUE	218 300	15 007	0	0	15 007
MOBILIER	218 400	13 814	0	0	13 814
IMMOBILISATIONS EN CONCESSION	220 000	343 988	0	0	343 988
IMMO CONCESSION RENV. HORODATEUR	220 001	305 097	0	0	305 097
DROIT D'ENTREE DGSP/GD MARCHE	225 100	5 800 000	0	0	5 800 000
DSP INSTALLATIONS GENERALES	221 810	2 334	0	0	2 334
APPORT CONCEDANT RENV HORODATEUR	229 001	-55 603	-11 707	0	-67 310
AMORT DSP INSTALLATIONS GENERALE	229 110	-605	-778	0	-1 383
IMMOBILISATIONS CORP EN COURS	231 000	0	0	0	0
CAUTIONNEMENTS	275 200	-84	0	0	-84
TOTAL		7 630 043	329 219	0	7 959 262

➤ Affectation des coûts au compte de résultat (dotation aux amortissements).

LIBELLE		31/12/2018	ACQUISITION 2019	CESSION 2019	31/12/2019
AMORT LOGICIELS ACQUIS	280 520	1 916	10 000	0	11 916
AMORT AUTRES IMMO INCORPORELLES	280 800	9 329	0	0	9 329
AMORT INSTAL COMPLEXES SPECIALIS	281 510	36 877	24 775	0	61 652
AMORT INSTAL A CARACT SPECIF	281 530	23 009	0	0	23 009
AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	281 540	3 680	0	0	3 680
AMORT OUTILLAGE INDUSTRIEL	281 550	415 370	91 056	0	506 426
AMORT AG & AM DU MAT ET OUTILLAG	281 570	3 160	0	0	3 160
AMORT INSTALLATIONS GENERALES	281 810	153 976	5 570	0	159 547
AMORT MAT DE TRANSPORT HE	281 820	1 036	0	0	1 036
AMORT MAT DE BUREAU & INFORM	281 830	13 896	2 426	0	16 322
AMORT MOBILIER	281 840	13 814	0	0	13 814
AMORT DSP INSTALLATIONS GENERALES	282 181	605	0	0	605
AMORT CONCESSIONS	282 000	343 988	0	0	343 988
AMORT CONCESSION RENV HORODATEUR	282 001	163 345	20 276	0	183 621
AMORT CADUCITE	282 100	3 112 667	232 000	0	3 344 667
TOTAL		4 296 670	386 104	0	4 682 774

➤ **Inventaire des biens.**

- Inventaire des biens voirie.

Type horodateur	Nombre	Date moyenne d'acquisition
STELIO SOLAIRE ok	6	1999
STELIO SOLAIRE ok	39	2005-2009
STELIO SOLAIRE ok	1	2011
STRADA SOLAIRE ok	46	2011
STRADA SOLAIRE ok	6	2012
STRADA SOLAIRE ok	18	2014
STRADAPAL ok	5	2016
Total	121	

- Inventaire des biens hors voirie par parking.

Sainte Anne

Description	Nombre
PEAGE ET CONTRÔLE D'ACCES	
Caisse automatique CODEX Multipark paiement par pièces, billets, CB	2
Borne d'entrée CODEX avec imprimante thermique avec distributeur de ticket et lecteur carte sans contact	2
Borne de sortie CODEX avec lecteur carte sans contact	2
Borne Simplifiée CODEX avec lecteur carte sans contact	1
Lecteur piéton CODEX lecteur carte sans contact	1
Barrière motorisée LBA équipée de lisse	4
Unité centrale de gestion système d'exploitation Windows 2012 serveur	1
Imprimante rapport laser A4 N& B	1
Licence logiciel MULTIPARK 32 équipements	1
Caisse manuelle avec tiroir caisse asservi	1
Imprimante reçu papier thermique	1
Lecteur CODEX encodeur de carte	1
Lecteur de plaque LPM	4
Panneau dynamique	1
INTERPHONIE	
Autocommutateur GRANDSTREAM IP centrale commend	1
Poste chef commend	1
Poste téléphonique numérique	1
Poste interphonie commend	8
VIDEO SURVEILLANCE	
Camera vidéo numérique couleur anti vandale	12
PC d'enregistrement vidéo numérique en continu	1
Licence logiciel de gestion et enregistrement vidéo numérique	1

Petit Marché

Description	Nombre
PEAGE ET CONTRÔLE D'ACCES	
Caisse automatique CODEX Multipark paiement par pièces, billets, CB	1
Borne d'entrée CODEX avec imprimante thermique avec distributeur de ticket et lecteur carte sans contact	1
Borne de sortie CODEX avec lecteur carte sans contact	1
Centrale accor (bazardiers)	1
Barrière motorisée LBA équipée de lisse	2
Lecteur de plaque LPM	2
Panneau dynamique	1
INTERPHONIE	
Portier d'interphonie commend	2
VIDEO SURVEILLANCE	
Camera vidéo numérique couleur anti vandale raccordement réseau Ethernet	2

République

Description	Nombre
PEAGE ET CONTRÔLE D'ACCES	
Caisse automatique CODEX Multipark paiement par pièces, billets, CB	1
Borne d'entrée CODEX avec imprimante thermique avec distributeur de ticket et lecteur carte sans contact	1
Borne de sortie CODEX avec lecteur carte sans contact	2
Lecteur piéton CODEX lecteur carte sans contact	3 dont 0 installé
Borne Simplifiée CODEX avec lecteur carte sans contact	5 dont 3 installées
Barrière motorisée LBA équipée de lisse	5
Imprimante rapport laser A4 N& B	1
Caisse manuelle avec tiroir caisse asservi	1
Imprimante reçu papier thermique	1
Lecteur de plaque LPM	5
Lecteur CODEX encodeur de carte	1
Panneau dynamique (système radio)	1
INTERPHONIE	
Poste chef commend	1
Poste téléphonique numérique	1
Poste interphonie commend	6
VIDEO SURVEILLANCE	
Camera vidéo numérique couleur anti vandale	6
PC d'enregistrement vidéo numérique en continu	1
Licence logiciel de gestion et enregistrement vidéo numérique	1

Grand Marché

Description	Nombre
PEAGE ET CONTRÔLE D'ACCES	
Caisse automatique CODEX Multipark paiement par pièces, billets, CB	1
Caisse automatique CODEX Multipark paiement par pièces, billets, CB	1
Borne d'entrée CODEX avec imprimante thermique avec distributeur de ticket et lecteur carte sans contact	1
Borne de sortie CODEX avec lecteur carte sans contact	2
Borne Simplifiée CODEX avec lecteur carte sans contact	1
Lecteur piéton CODEX lecteur carte sans contact	1
Barrière motorisée LBA équipée de lisse	3
Imprimante rapport laser A4 N& B	1
Caisse manuelle avec tiroir-caisse asservi	1
Imprimante reçu papier thermique	1
Lecteur de plaque LPM	3
Lecteur CODEX encodeur de carte	1
Panneau dynamique (système radio)	1
INTERPHONIE	
Poste chef commend	1
Poste téléphonique numérique	1
Poste interphonie commend	8
VIDEO SURVEILLANCE	
Caméra vidéo numérique N&B anti vandale	4
PC d'enregistrement vidéo numérique en continu	1
Licence logiciel de gestion et enregistrement vidéo numérique	1

Tous parkings

Description	Nombre
COLLECTE DES FONDS	
Caissette de collecte à billet caisse automatique parking	12
Caissette de collecte à pièces caisse automatique parking	12
GESTION CENTRALISEE	
Unité centrale de gestion système d'exploitation WINDOWS SERVEUR 2012	1
GESTION DES ABONNEMENTS	
Unité centrale de communication avec le serveur centralisé DPARK	1
Site WEB avec espace personnel abonné et édition des factures	1

3. ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE : évolution des recettes et de la fréquentation

3.1 Stationnement sur voirie

➤ Offre de stationnement

Situation avant le 1^{er} Décembre 2016,

Les places de stationnement sur voirie sont réglementées :
du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 16h

Elles sont réparties entre deux zones :

- Zone hyper centre : durée de stationnement autorisée 2H00.
- Zone centre-ville : durée de stationnement autorisée 8h00.

A partir du 1^{er} décembre 2016,

La plage horaire de stationnement réglementé a été modifiée.

Elle s'applique désormais :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h
- et les samedis de 8h à 12h.

Répartition des places par zone au 31/12/2019

Zone	Nombre de places Au 31/12/2018	Nombre de places Au 31/12/2019
Orange	1 453	1 422
Verte	1 174	1 227
TOTAL	2 627	2 649

Un comptage des places disponibles a été effectué fin novembre 2019, ce qui a permis de réajuster le nombre de places par zone.

Le total de places de stationnement réglementé sur voirie sur le centre-ville de Saint-Denis est donc de 2 649 places.

Fréquentations abonnements et horaires

▪ Les abonnements sur voirie

Conformément aux règles définies par la Ville de SAINT-DENIS et suivant les arrêtés :

- N° 1098/1998
- N° 1647/1999
- N° 2891/2001
- N° 187/2002
- N° 381/2002

Les abonnements sur voirie sont réservés aux catégories d'usagers suivantes :

- Résidents du centre-ville
- Coursiers
- GIG GIC

Type d'abonnement	Nb d'abonnements vendus	Nb Abonnés*
Résidents	445	67
Coursier livreur*	0	0
GIG GIC	0	0
TOTAL	445	67

*Nombre de clients ayant acquis au moins 1 abonnement dans l'année

▪ Tickets horaires sur voirie

Tickets	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Zone Orange	46 008	47 363	46 072	56 541	43 321	38 159	42 976	50 918	52 170	55 166	43 385	44 841
Zone Verte	17 536	18 639	19 328	24 582	19 702	16 059	18 976	23 074	21 755	23 905	16 212	15 618
Total	63 544	66 002	65 400	81 123	63 023	54 218	61 952	73 992	73 925	79 071	59 597	60 459

Transac	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
PBP Orange	4 987	6 208	6 482	7 013	6 653	6 875	7 248	8 057	8 597	9 445	9 484	9 245
PBP Vert	4 736	5 813	6 023	6 307	6 054	5 691	6 456	6 412	7 179	7 662	7 192	6 727
PBP Résident				16	46	34	27	42	31	25	37	34
Total	9 723	12 021	12 505	13 336	12 753	12 566	13 704	14 469	15 776	17 107	16 676	15 972

Transac	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
cb orange	5607	7264	6943	7340	7146	6695	7203	7991	8880	8002	9109	11130
cb vert	2936	3829	3674	3923	3727	3536	3484	3357	3925	3421	3550	4100
Total	8 543	11 093	10 617	11 263	10 873	10 231	10 687	11 348	12 805	11 423	12 659	15 230

	2018	2019	Ecart en %
Zone Orange	549 386	566 920	3,19%
Zone Verte	236 867	235 386	-0,63%
Paybyphone	71 759	166 546	132,09%
CB	94 216	136 772	45,17%
Total	952 228	1 105 624	16,11%

Les horodateurs du centre-ville ont émis au total sur l'année 2019, 802 306 tickets sur voirie selon le détail ci-dessus, soit une légère augmentation de +2% par rapport à l'année 2018.

Cette hausse s'explique par plusieurs facteurs :

- Le développement du paiement par CB
- Le paiement dématérialisé grâce à l'application paybyphone plutôt que par pièces à l'horodateur

➤ Recettes sur voirie collectées.

Au global, les recettes comprenant les tickets horaires, les abonnements sur voirie et les paiements par PAYBYPHONE, ont généré une recette annuelle de 1 772 157 € Euros TTC.

Les résultats de l'année 2019 sont en nette hausse de + 16% par rapport à 2018.

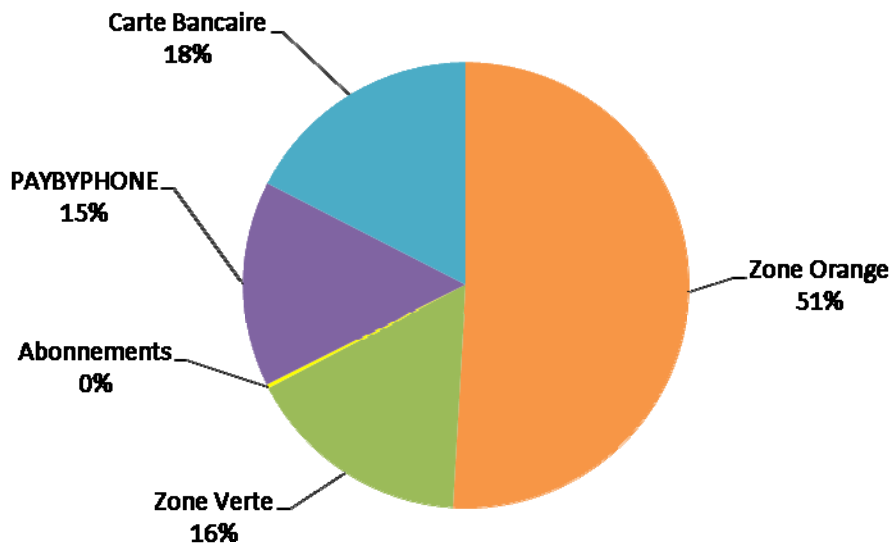
Cette hausse est liée notamment à plusieurs événements :

- Une année 2018 marquée par plusieurs événements comme le mouvement des gilets jaunes suivi des décisions de gratuité qui ont impacté à la baisse le CA de l'année 2018

- Une année 2019 pleine avec une activité de contrôle du stationnement appuyé par des moyens de type véhicule LAPI qui ont contribué à améliorer le taux de respect et de fait la recette 2019

Nota : les droits de stationnements ne sont pas assujettis à la TVA, les recettes sur voirie sont présentées en TTC.

Recettes VOIRIE en € TTC	2019
Zone Orange	902 454 €
Zone Verte	290 899 €
Abonnements	4 851 €
PAYBYPHONE	264 405 €
Carte Bancaire	309 548 €
Total	1 772 157 €



Nb de transactions
1 105 624

Evolution nb de transactions / 2018
+ 16 %

Recette voirie
1,77 Millions €

Recette voirie / 2018
+ 6 %

3.2 Stationnement sur parcs

➤ Offre de stationnement

L'offre de stationnement se répartit ainsi :

PARKING	Nb de places
Sainte Anne	236
République	505
Petit Marché*	94
Grand Marché	248
TOTAL en exploitation	1 083

Le nombre de places comprend les places pour les bazardiers sur le parking Petit-Marché.

Fréquentations abonnés et horaires

➤ Les abonnements

Nombre total d'abonnés par parc de stationnement

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
République	574	572	570	569	569	569	567	567	575	570	572	571
Ste Anne	262	257	254	250	249	247	247	250	252	250	251	252
Petit Marché	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Grand Marché	216	216	216	212	211	211	211	211	211	210	208	209
TOTAL DSP	1056	1049	1044	1035	1033	1031	1029	1032	1042	1034	1035	1036

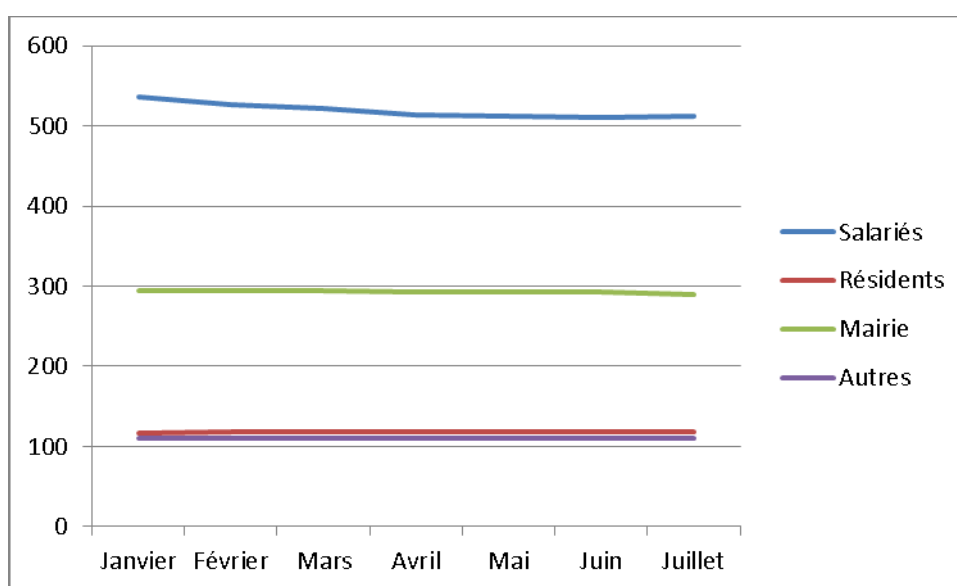
Commentaires :

Le nombre d'abonnés sur le parc de stationnement République représente plus de 50% du nombre total des abonnés.

➤ Fréquentation des abonnés.

Typologie des abonnés des parcs de stationnement de la Délégation de Service Public.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Salariés	536	527	522	514	512	510	512	515	524	525	527	527
Résidents	116	118	118	118	118	118	118	117	118	118	118	119
Mairie	294	294	294	293	293	293	289	290	290	281	280	280
Autres	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110
Total	1056	1049	1044	1035	1033	1031	1029	1032	1042	1034	1035	1036



Commentaires :

La demande en abonnement de type « salariés » représente 80% du nombre total d'abonnés en incluant les salariés Mairies.

➤ La fréquentation des clients horaires

Site	2018	2019	2019/2018
Sainte Anne	36 171	34 790	-3,8 %
République	13 825	12 615	-8,7 %
Petit Marché	119 329	149 130	25,0 %
Grand Marché	64 978	67 688	4,2 %
Total	234 303	264 223	12,8 %

Commentaires :

- **Sainte Anne** :

Baisse de fréquentation horaire de -4% pour ce parking qui perd en attractivité. Cela peut s'expliquer par la réouverture du parking du petit marché offrant la gratuité du stationnement pour les 30 premières minutes.

- **Petit Marché** :

La fréquentation de ce parking est en forte augmentation à +25%. Cette fréquentation représente aussi presque 60% de la fréquentation horaire totale des 4 parcs

- **République** :

Forte baisse de la fréquentation horaire pour ce parking qui continue de perdre en attractivité.

- **Grand Marché** :

La fréquentation pour l'année 2019 est orientée à la hausse avec +4%.

- ✓ **Fréquentation globale**

La fréquentation globale de l'année 2019 pour les 4 parcs est en forte hausse de +13% par rapport à l'année précédente, principalement liée avec la forte hausse sur le parc Petit Marché.

- ✓ **Recettes**

Recettes Horaires en Euros HT

Site	2018	2019	2019/2018
Sainte Anne	49 015	56 302	14,9 %
République	25 198	26 050	3,4 %
Petit Marché	31 940	58 332	82,6 %
Grand Marché	143 267	147 931	3,3 %
Total	249 420	288 615	15,7 %

Recettes Abonnés et amodiations en Euros HT

Site	2018	2019	2019/2018
SAINTE ANNE	146 288 €	136 191 €	-6,9 %
REPUBLIQUE	217 770 €	215 379 €	-1,1 %
PETIT MARCHÉ	0 €	0 €	
GRAND MARCHÉ	98 869 €	95 676 €	-3,2%
TOTAL	462 927 €	447 246 €	-3,4 %

Commentaires :

Les recettes issues des clients de type « horaires » sont en nette hausse à +15,7% C'est notamment sur le parking du Petit Marché que la hausse est notable à + 83%. Ce parking bénéficie d'un effet de report des stationnements sur la zone océan et de la modernisation des équipements + réaménagement des accès.

Les recettes des clients abonnés et amodiations sont en baisse de - 3,4%. Cette baisse de recettes reste préoccupante.

3.3 Contrôle du stationnement payant sur voirie

La ville de Saint-Denis a confié à son délégataire la mission de contrôle du stationnement sur voirie et de gestion du contentieux dans le cadre de la dépenalisation du stationnement en vigueur depuis le 1^{ER} janvier 2018.

Après une première année consacrée à l'organisation des moyens et des ressources de l'équipe de contrôle, les premiers FPS ont été dressés en mars 2018.

L'équipe est constituée de 8 agents de contrôle. Les assermentations de 4 agents n'ont été effectives qu'à compter d'octobre 2019.

Dès le début 2019, le véhicule équipé du système de Lecture Automatique de Plaques d'Immatriculation (LAPI) a été mis en service.



Le nombre de contrôles effectués en 2019 est de l'ordre de 190 000 véhicules.

La gestion des RAPO fait l'objet d'un rapport annuel spécifique.

Nb de contrôles
189 173

Nb de FPS
31 515

Nb de RAPO
467

Zone Orange	janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19	Cumul
Nombre de FPS émis (yc annulé)	1 363	2 292	1 922	1 175	1 245	1 443	1 501	3 306	3 822	3 259	4 298	2 726	28 352
Nombre de FPS pris en compte	1 338	2 212	1 874	1 152	1 238	1 432	1 455	3 188	3 703	3 135	4 151	2 631	27 509
Nombre de transactions (pièces + CB + pbp)	56 602	60 835	59 497	70 894	57 120	51 729	57 427	66 966	69 647	72 613	61 978	65 216	750 524
taux de paiement direct	97,7%	96,5%	96,9%	98,4%	97,9%	97,3%	97,5%	95,5%	95,0%	95,9%	93,7%	96,1%	96,5%
Nb de Rapo reçus	18	17	24	39	10	2	0	67	50	77	43	42	389
Nb de véhicules controlés	10159	13221	13089	8654	6950	8420	6676	11168	11792	12079	13182	9729	125 119
taux d'émission de FPS	13,4%	17,3%	14,7%	13,6%	17,9%	17,1%	22,5%	29,6%	32,4%	27,0%	32,6%	28,0%	22,7%

Zone Verte	janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19	Cumul
Nombre de FPS émis (yc annulé)	184	393	217	114	332	310	392	632	696	390	450	255	4 365
Nombre de FPS pris en compte	166	376	193	75	322	308	392	565	676	313	407	213	4 006
Nombre de transactions (pièces + CB + pbp)	25 208	28 281	29 025	34 812	29 483	25 286	28 916	32 843	32 859	34 988	26 954	26 445	355 100
taux de paiement direct	99,3%	98,7%	99,3%	99,8%	98,9%	98,8%	98,7%	98,3%	98,0%	99,1%	98,5%	99,2%	98,9%
Nb de Rapo reçus	1	1	17	4	2	1	0	11	10	21	8	2	78
Nb de véhicules controlés	3999	7732	6210	5809	7078	4426	3914	8540	7167	3262	3933	1984	64 054
taux d'émission de FPS	4,6%	5,1%	3,5%	2,0%	4,7%	7,0%	10,0%	7,4%	9,7%	12,0%	11,4%	12,9%	6,8%

TOTAL VOIRIE	janv.-19	févr.-19	mars-19	avr.-19	mai-19	juin-19	juil.-19	août-19	sept.-19	oct.-19	nov.-19	déc.-19	Cumul
Nombre de FPS émis (yc annulé)	1 547	2 685	2 139	1 289	1 577	1 753	1 893	3 938	4 518	3 649	4 748	2 981	32 717
Nombre de FPS pris en compte	1 504	2 588	2 067	1 227	1 560	1 740	1 847	3 753	4 379	3 448	4 558	2 844	31 515
Nombre de transactions (pièces + CB + pbp)	81 810	89 116	88 522	105 706	86 603	77 015	86 343	99 809	102 506	107 601	88 932	91 661	1 105 624
taux de paiement direct	98,2%	97,2%	97,7%	98,9%	98,2%	97,8%	97,9%	96,4%	95,9%	96,9%	95,1%	97,0%	97,2%
Nb de Rapo reçus	19	18	41	43	12	3	0	78	60	98	51	44	467
Nb de véhicules controlés	14158	20953	19299	14463	14028	12846	10590	19708	18959	15341	17115	11713	189 173
taux d'émission de FPS	10,9%	12,8%	11,1%	8,9%	11,2%	13,6%	17,9%	20,0%	23,8%	23,8%	27,7%	25,5%	17,3%
taux de contrôle apparent	17,3%	23,5%	21,8%	13,7%	16,2%	16,7%	12,3%	19,7%	18,5%	14,3%	19,2%	12,8%	17,1%

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201031-205023-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

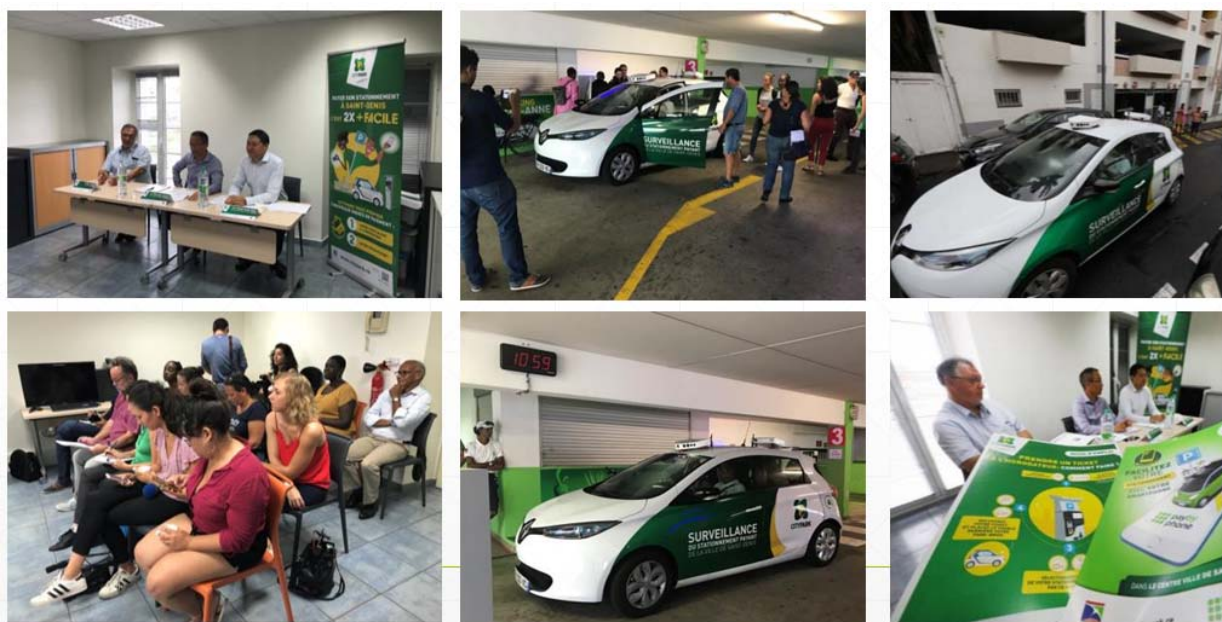
3.4 Actions de communication

L'année 2019 est marquée par la mise en service du véhicule de surveillance, LAPI. L'objectif à travers les pré-contrôles est d'obtenir un meilleur taux de respect et plus de rotations de véhicules sur le centre-ville du chef-lieu.

Parallèlement, plusieurs actions de communication et de sensibilisation des usagers du centre-ville ont été menées.

✓ Présentation du LAPI - Conférence de presse du 8 janvier 2019

- Organisation de la conférence de presse à l'agence commerciale
- Présentation du véhicule LAPI sur le parking Sainte-Anne
- Démonstration du système LAPI par l'équipe de contrôle avec possibilité pour les journalistes d'assister à la démonstration du contrôle au centre-ville.
- Interviews.



Médias présents :

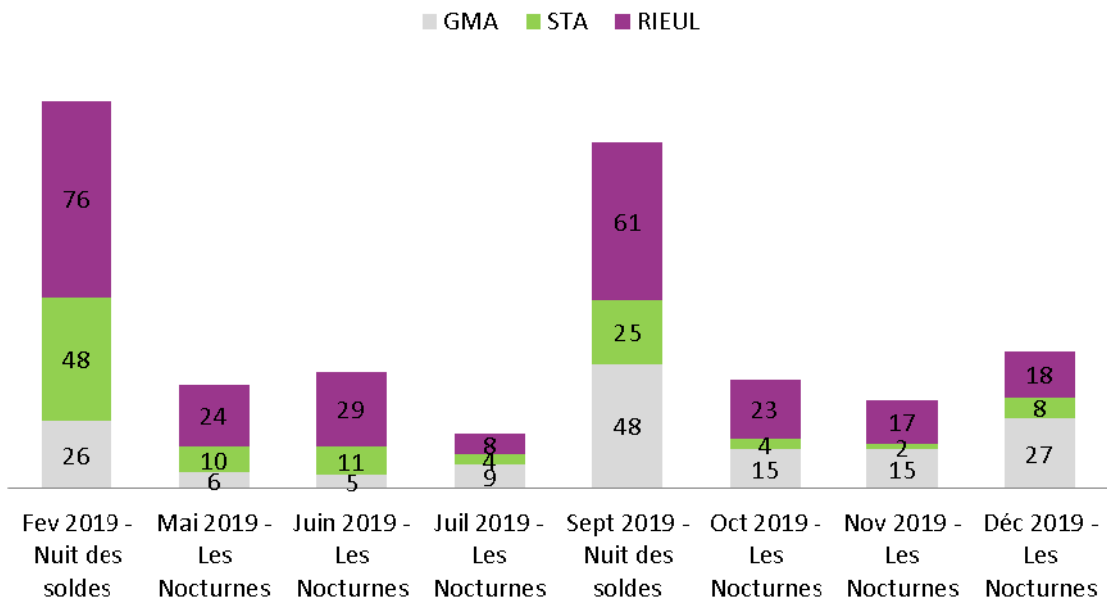
- Antenne Réunion
- Réunion 1^{ère} La radio
- Imaz Presse
- Zinfos 974
- Quotidien
- JIR
- Mémento
- Service Communication de la Ville de Saint-Denis
- Art Média Communication
- Réunion 1^{ère} TV

✓ Les nocturnes et nuits des soldes du centre-ville



A l'occasion des animations du marché de nuit tous les 1^{er} samedis de chaque mois à compter de mars et de l'ouverture en nocturnes des commerçants du centre ville de Saint-Denis, les parkings de Citypark sont ouverts jusqu'à 22h30 !
 Pour la nuit des soldes, les usagers bénéficient de 30 minutes de plus pour finaliser leur dernier achat : fermeture des parkings à 23h.

Fréquentation en nb d'entrées après 19h



Hormis les nuits des soldes, les fréquentations des parcs à l'occasion des nocturnes sont très faibles.



Communication relayée via :

- Site internet www.citypark.re
- Fb Citypark
- Affiches sur les 3 sites concernés

- ✓ Lancement de l'application PBP pour les résidents du centre ville de Saint-Denis le 1^{er} avril 2019

ABONNEMENT VOIRIE POUR LES RÉSIDENTS DU CENTRE VILLE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

NOUVEAU À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2019

Les résidents du centre-ville désirant bénéficier d'un droit de stationnement préférentiel peuvent payer leur abonnement sur voirie grâce à l'application pay by phone.

Code tarif résident : 69810

Pour s'inscrire, il est nécessaire d'effectuer l'ensemble des démarches sur le site internet : saint-denis.e-habitants.com.

Après la création du compte client, il est possible d'effectuer la demande de droit de stationnement en joignant les pièces justificatives (carte nationale d'identité, taxe d'habitation et carte grise).

Pour plus de renseignements, contacter nos équipes commerciales : citypark@sodiparc.fr ou au 0262 90 03 41.

www.citypark.re pay by phone

Depuis le 1er avril, les résidents du centre ville n'ont plus besoin de se rendre tous les mois après de notre agent commercial pour disposer de leur carte de résident.



En effet, ils peuvent dorénavant gérer leur droit de stationnement résident depuis leur smartphone grâce à l'application PBP.

- ✓ Festivités du Guandi du 25 au 28 juillet 2019

guandi
忠勇義信禮仁正孝
L'Universalité des valeurs de Guan Di
关帝精神的普世性
25 AU 28 JUILLET 2019
Rue Ste-Anne Saint-Denis
« Entre les quatre mers tous les hommes sont frères »
四海一家

Accès parking Sainte-Anne

En raison des festivités du Guandi 2019, nous informons notre aimable clientèle que **du lundi 22 au dimanche 28 juillet inclus**, l'accès au parking se fera par la rue Jules Olivier puis par la rue Sainte-Anne à contre sens.

Plan d'accès

Nous vous recommandons la plus grande vigilance à l'intersection de ces 2 rues ainsi qu'aux abords du parking.

Plan showing Rue Sainte-Anne, Rue Jules Olivier, and the Parking Sainte-Anne area. It indicates 'Interdiction de stationner' and 'Fermeture du bas de la rue Ste Anne, Accès interdit aux véhicules'.

Malgré la fermeture du bas de la rue Sainte-Anne, notre clientèle a pu accéder au parking Sainte-Anne grâce à la mise en double sens de circulation de la rue Ste-Anne entre la rue Gounod et l'entrée du parking.

Déploiement d'affiches et distribution de flyers déclinés en amont de la manifestation qui s'est globalement bien déroulée.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20201031-205023-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de dépôt en préfecture : 06/11/2019

✓ **La navette : une nouvelle offre de mobilité en centre-ville !**



Offre issue directement de la demande de la municipalité dans le cadre des actions de redynamisation du centre-ville. La navette a pour vocation de favoriser et faciliter les déplacements de tous les usagers du centre-ville « sur le dernier km ».

Gratuite et accessible à tous, la navette se prend « à la demande » : sans arrêt prédéfini, sur son parcours prévu, les usagers pourront demander directement au chauffeur de monter à bord ou de

Descendre. Il suffit de faire signe au conducteur qui s'arrête de manière sécurisée pour récupérer l'utilisateur ou le descendre au plus près du point demandé.

Pendant 6 mois cette nouvelle offre sera soumise à expérimentation sur deux parcours :

Parcours 1

> **Test jusqu'à Novembre**

Square Labourdonnais, avenue de la Victoire, rue de Villeneuve (*au carrefour de la cathédrale*), rue Charles Gounod, rue Sainte-Anne, rue Jean-Chatel, rue de la Compagnie, rue de Paris, rue Labourdonnais, rue Gasparin et terminus square Labourdonnais.

Parcours 2

> **Test de Décembre à Février**

Départ square Labourdonnais, avenue de la Victoire, rue Pasteur (*au carrefour de la CCIR*), rue Jules Auber (*au carrefour France-Loisirs*), rue Labourdonnais, rue Gasparin et terminus square Labourdonnais.

La navette est en service du Mardi au Samedi, de 10h00 à 17h00. Elle prend son départ depuis la préfecture environ tous les quarts d'heure pour desservir le cœur commercial et touristique du centre-ville.

✓ Formation de Gestion du Stationnement Payant en centre ville de Saint-Denis les 14 et 15 novembre 2019

Comment stationner en centre ville ?



Dans le cadre du dispositif du PAF (Plan des Acquisitions des Fondamentaux) à destination des agents "proches" de la retraite, la Mairie a sollicité la SODIPARC afin d'organiser une session de formation sur les divers façons et mode de stationnement en centre ville.

Cette formation s'est déroulée les 14 et 15 novembre à l'agence commerciale Citypark/Citalis.

D'une durée de 2h, 3 groupes d'une dizaine de personnes ont été constitués. A la fin de la session, des kits ont été remis à chaque participant.

✓ Op Street Marketing les 7 et 14 décembre 2019

Pour la période des fêtes de fin d'année, période de forte affluence en centre-ville, nous avons souhaité renforcer notre image et notre visibilité.

Pour mener à bien cette action, des affiches ont été distribuées auprès des commerçants du centre ville, des spots radio ont été diffusés, une animation de la communauté des abonnés PAYBYPHONE a été réalisée, une opération street marketing (animation en centre-ville, jeu, stand d'informations...), des cadeaux à gagner (parasols, sentorettes, sacs, stylos, chèques parkings) sans oublier, la récolte d'informations par le biais d'un questionnaire orienté sur :

- la connaissance des 5 parkings Citypark donnant accès aux différentes rues commerçantes,
 - le stationnement en voirie (zone de stationnement, gratuité du samedi),
 - l'utilisation de l'application PBP.
- ⇒ Nombre de participants au questionnaire : 458.



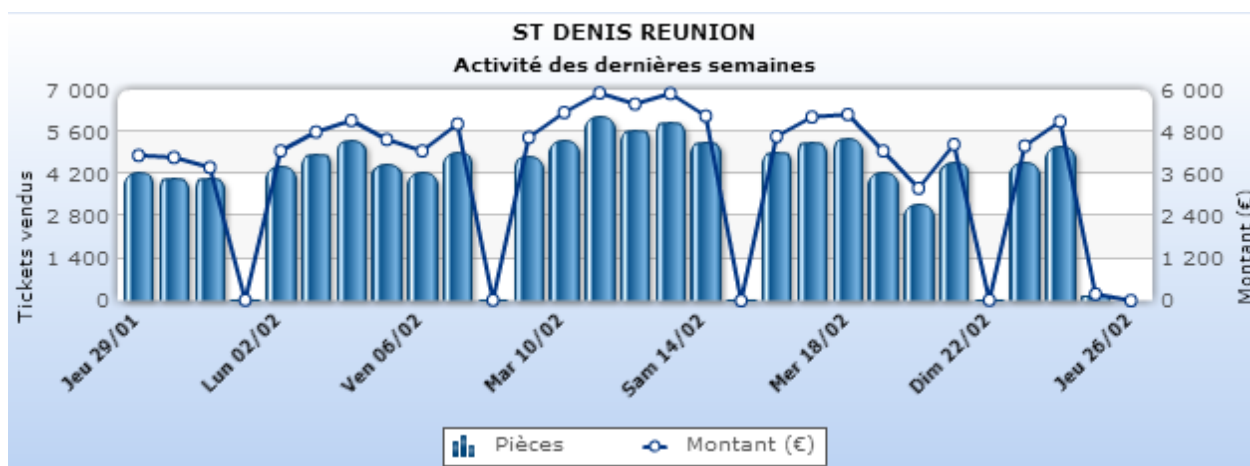
4. COMPTE RENDU TECHNIQUE

4.1 Travaux d'entretien et de modernisation effectués

➤ Principales opérations d'entretien des horodateurs

Les principales opérations d'entretien sont réalisées suivant le plan de maintenance préventive mis en œuvre par le pôle technique de la direction du stationnement de la SODIPARC :

- Visite d'inspection mensuelle programmée.
- Passage au banc de test des batteries d'alimentation.
- Approvisionnement en consommable.
- Réparation et remise en état suite à dégradation ou acte d'incivilité.
- Rénovation des enveloppes extérieures des horodateurs.
- Exploitation au quotidien des données issues de la centralisation de 116 horodateurs avec la solution My Parkfolio.



➤ Principales opérations d'entretien sur les parcs

Parking Sainte-Anne

- Contrôles hebdomadaires et remplacement des points d'éclairage défectueux.
- Nettoyage quotidien par balayage de l'ensemble des surfaces et ramassage des déchets, entretien des espaces verts.

Parking République

- Contrôles hebdomadaires des niveaux de consommables et état batterie du groupe électrogène.
- Contrôle mensuel et essai de démarrage à vide du groupe électrogène.
- Contrôle semestriel et essai de démarrage en charge du groupe électrogène.
- Contrôle hebdomadaire et remplacement des points d'éclairage défectueux.
- Nettoyage quotidien par balayage de l'ensemble des surfaces et ramassage des déchets.

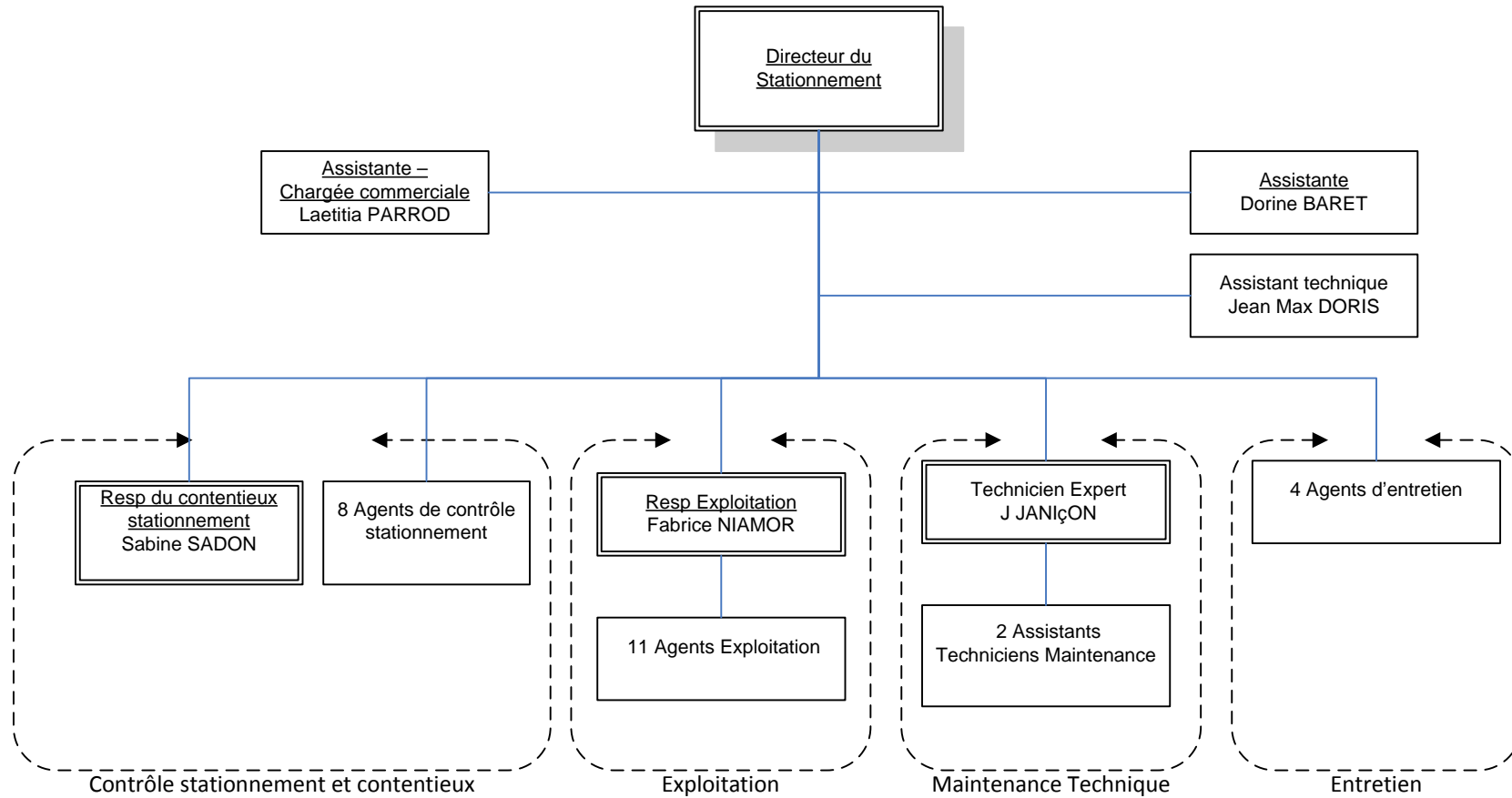
Parking Petit Marché

- Nettoyage quotidien par balayage de l'ensemble des surfaces et ramassage des déchets.

Parking Grand Marché

- Contrôles hebdomadaires des niveaux de consommables et état batterie du groupe électrogène.
- Contrôle mensuel et essai de démarrage à vide du groupe électrogène.
- Contrôle semestriel et essai de démarrage en charge du groupe électrogène.
- Contrôle hebdomadaire et remplacement des points d'éclairage défectueux.
- Nettoyage quotidien par balayage de l'ensemble des surfaces et ramassage des déchets.
- Entretien régulier des espaces verts.

4.2 Organigramme de la Direction du Stationnement au 31 décembre 2019



4.3 Evolution des Grilles tarifaires

➤ Voirie tarif appliqué du 01/08/2006 au 01/09/2015

ZONE ORANGE	
Du lundi au samedi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	
Jusqu' à 20 mn	0,40 €
Jusqu' à 30 mn	0,60 €
Jusqu' à 40 mn	0,80 €
Jusqu' à 50 mn	1,00 €
Jusqu' à 1h00	1,20 €
Jusqu' à 1h10	1,40 €
Jusqu' à 1h20	1,60 €
Jusqu' à 1h30	1,80 €
Jusqu' à 1h40	2,00 €
Jusqu' à 1h50	2,20 €
Jusqu' à 2h00	2,40 €

ZONE VERTE	
Du lundi au samedi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	
Jusqu' à 30 mn	0,20 €
Jusqu' à 1h00	0,40 €
Jusqu' à 2h00	0,60 €
Jusqu' à 3h00	0,80 €
Jusqu' à 4h00	1,00 €
Jusqu' à 5h00	1,20 €
Jusqu' à 6h00	1,40 €
Jusqu' à 7h00	1,60 €
Jusqu' à 8h00	1,80 €

Abonnement mensuel TTC:

Résident : 28,00 €

Coursier : 28,00 €

GIG GIC : gratuit depuis la loi du 18 mai 2015 (carte européenne)

➤ Tarifs voirie appliqués depuis le 01/09/2015 jusqu'au 30/11/2016

ZONE ORANGE	
Du lundi au samedi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	
Jusqu'à 20 mn	0,60 €
Jusqu'à 30 mn	0,90 €
Jusqu'à 40 mn	1,10 €
Jusqu'à 50 mn	1,40 €
Jusqu'à 1h00	1,70 €
Jusqu'à 1h10	2,00 €
Jusqu'à 1h20	2,30 €
Jusqu'à 1h30	2,30 €
Jusqu'à 1h40	2,80 €
Jusqu'à 1h50	3,40 €
Jusqu'à 2h00	3,40 €

ZONE VERTE	
Du lundi au samedi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	
Jusqu'à 30 mn	0,30 €
Jusqu'à 1h00	0,60 €
Jusqu'à 2h00	0,90 €
Jusqu'à 3h00	1,10 €
Jusqu'à 4h00	1,40 €
Jusqu'à 5h00	1,70 €
Jusqu'à 6h00	2,00 €
Jusqu'à 7h00	2,30 €
Jusqu'à 8h00	2,60 €

Abonnement mensuel TTC:

Résident : 33,00 €

Coursier : 33,00 € (avec un PIAF)

➤ Tarifs voirie appliqués du 01/12/2016 au 31/12/2017

ZONE ORANGE	
Du lundi au vendredi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Le samedi de 8h00 à 12h00	
Jusqu'à 20 mn	0,60 €
Jusqu'à 30 mn	0,90 €
Jusqu'à 40 mn	1,10 €
Jusqu'à 50 mn	1,40 €
Jusqu'à 1h00	1,70 €
Jusqu'à 1h10	2,00 €
Jusqu'à 1h20	2,30 €
Jusqu'à 1h30	2,30 €
Jusqu'à 1h40	2,80 €
Jusqu'à 1h50	3,40 €
Jusqu'à 2h00	3,40 €

ZONE VERTE	
Du lundi au vendredi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Le samedi de 8h00 à 12h00	
Jusqu'à 30 mn	0,30 €
Jusqu'à 1h00	0,60 €
Jusqu'à 2h00	0,90 €
Jusqu'à 3h00	1,10 €
Jusqu'à 4h00	1,40 €
Jusqu'à 5h00	1,70 €
Jusqu'à 6h00	2,00 €
Jusqu'à 7h00	2,30 €
Jusqu'à 8h00	2,60 €

Abonnement mensuel TTC:

Résident : 33,00 €

Coursier : 33,00 € (avec un PIAF)

➤ Tarifs voirie appliqués du 01/01/2018 au 31/12/2019

ZONE ORANGE	
Du lundi au vendredi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Le samedi de 8h00 à 12h00	
Jusqu'à 20 minutes	0,60 €
Jusqu'à 30 minutes	0,90 €
Jusqu'à 40 minutes	1,10 €
Jusqu'à 50 minutes	1,40 €
Jusqu'à 1h	1,70 €
Jusqu'à 1h10	2,00 €
Jusqu'à 1h20	2,30 €
Jusqu'à 1h30	2,60 €
Jusqu'à 1h40	2,80 €
Jusqu'à 1h50	3,10 €
Jusqu'à 2h	3,40 €
Jusqu'à 2h10	3,70 €
Jusqu'à 2h20	4,00 €
Jusqu'à 2h30	5,00 €
Jusqu'à 2h40	7,00 €
Jusqu'à 2h50	12,00 €
Jusqu'à 3h	17,00 €

ZONE VERTE	
Du lundi au vendredi De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Le samedi de 8h00 à 12h00	
Jusqu'à 30 minutes	0,30 €
Jusqu'à 1h	0,60 €
Jusqu'à 2h	0,90 €
Jusqu'à 3h	1,10 €
Jusqu'à 4h	1,40 €
Jusqu'à 5h	1,70 €
Jusqu'à 6h	2,00 €
Jusqu'à 7h	17,00 €

Abonnement mensuel TTC:

Résident : 33,00 €

Coursier : 33,00 €

➤ Hors Voirie (Parcs de stationnement d'aout 2006 à juillet 2015)

	REPUBLIQUE	SAINTE ANNE	GRAND MARCHÉ	PETIT MARCHÉ
TYPE DE PARKING CAPACITE D'ACCUEIL	parc en ouvrage 505 places	parc en ouvrage 236 places	parc en ouvrage 248 places	parc de surface 94 places
TARIFICATION DE JOUR du lundi au samedi	De 7H00 à 19H30	De 7H00 à 19H30	De 7H00 à 19H30	De 7H00 à 19H30
30mn	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
1 h	1,10 €	1,10 €	1,10 €	1,10 €
2 h	2,20 €	2,20 €	2,20 €	2,20 €
3 h	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
4 h	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
5 h	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
6 h	4,30 €	4,30 €	4,30 €	4,30 €
7 h	4,70 €	4,70 €	4,70 €	4,70 €
8 h	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
au-delà	0,30/heure	0,30/heure	0,30/heure	0,30 €/heure
TARIFICATION DE NUIT	De 19 H30 à 7 H00	De 19 H30 à 7 H00	De 19 H30 à 7 H00	De 19 H30 à 7 H00
Nuit	3,00 € la nuit	3,00 € la nuit	3,00 € la nuit	gratuit
TARIFICATION DIMANCHE & JOURS FERIES	fermé sauf abonnés	fermé sauf abonnés	fermé sauf abonnés	gratuit
TARIF D'ABONNEMENT MENSUEL (24H/24H)	120,00€	120,00€	120,00€	
TARIF PREFERENTIEL D'ABONNEMENT SALARIES DU CENTRE VILLE -	30,00 €	34,00 €	34,00 €	34,00 €*
TARIF D'ABONNEMENT MENSUEL RESIDENT	30,00 €	34,00 €	34,00 €	

* petit marché cartes régisseurs mairie

Tarification hors voirie appliquée du 1^{er} juillet 2015 au 22 octobre 2017

Tarif horaire

REPUBLIQUE, SAINTE-ANNE, GRAND MARCHÉ	
Durée	Tarif en € TTC
0 min - 14 min	Gratuit
15 min - 29 min	0,70 €
30 min - 44 min	1,20 €
45 min - 59 min	1,70 €
1h00 - 1h14	2,10 €
1h15 - 1h29	2,50 €
1h30 - 1h44	2,90 €
1h45 - 1h59	3,30 €
2h00 - 2h14	3,70 €
2h15 - 2h29	4,10 €
2h30 - 2h44	4,50 €
2h45 - 2h59	4,90 €
3h00 - 3h14	5,10 €
3h15 - 3h29	5,30 €
3h30 - 3h44	5,50 €
3h45 - 3h59	5,70 €
4h00 - 4h14	5,90 €
4h15 - 4h29	6,10 €
4h30 - 4h44	6,30 €
4h45 - 4h59	6,50 €
Au-delà	0,10 € / 15 MN

PETIT MARCHÉ	
Durée	Tarif en € TTC
0 min - 14 min	Gratuit
15 min - 29 min	0,40 €
30 min - 44 min	0,80 €
45 min - 59 min	1,20 €
1h00 - 1h14	1,60 €
1h15 - 1h29	2,00 €
1h30 - 1h44	2,40 €
1h45 - 1h59	2,80 €
2h00 - 2h14	3,20 €
2h15 - 2h29	3,60 €
2h30 - 2h44	4,00 €
2h45 - 2h59	4,40 €
3h00 - 3h14	4,80 €
3h15 - 3h29	5,20 €
3h30 - 3h44	5,60 €
3h45 - 3h59	6,00 €
4h00 - 4h14	6,40 €
4h15 - 4h29	6,80 €
4h30 - 4h44	7,20 €
4h45 - 4h59	7,60 €
Au-delà	0,40 € / 15 MN

Abonnements

Abonnement mensuel TTC	REPUBLIQUE	SAINTE-ANNE	GRAND-MARCHÉ
(24H/24H)	140,00€	140,00€	140,00€
DU LUNDI AU VENDREDI	70,00 €	82,00 €	82,00 €
TARIF Préférentiel SALARIE RESIDENT	35,00 €	40,00 €	40,00 €

Tarification hors voirie appliquée du 23 octobre 2017 au 31 décembre 2019

Tarif horaire

REPUBLIQUE, SAINTE-ANNE, GRAND MARCHÉ	
Durée	Tarif en € TTC
0 min - 14 min	Gratuit
15 min - 29 min	0,70 €
30 min - 44 min	1,20 €
45 min - 59 min	1,70 €
1h00 - 1h14	2,10 €
1h15 - 1h29	2,50 €
1h30 - 1h44	2,90 €
1h45 - 1h59	3,30 €
2h00 - 2h14	3,70 €
2h15 - 2h29	4,10 €
2h30 - 2h44	4,50 €
2h45 - 2h59	4,90 €
3h00 - 3h14	5,10 €
3h15 - 3h29	5,30 €
3h30 - 3h44	5,50 €
3h45 - 3h59	5,70 €
4h00 - 4h14	5,90 €
4h15 - 4h29	6,10 €
4h30 - 4h44	6,30 €
4h45 - 4h59	6,50 €
Au-delà	0,10 € / 15 MN

PETIT MARCHÉ	
Durée	Tarif en € TTC
0 min - 14 min	Gratuit
15 min - 29 min	Gratuit
30 min - 44 min	0,80 €
45 min - 59 min	1,20 €
1h00 - 1h14	1,60 €
1h15 - 1h29	2,00 €
1h30 - 1h44	2,40 €
1h45 - 1h59	2,80 €
2h00 - 2h14	3,20 €
2h15 - 2h29	3,60 €
2h30 - 2h44	4,00 €
2h45 - 2h59	4,40 €
3h00 - 3h14	4,80 €
3h15 - 3h29	5,20 €
3h30 - 3h44	5,60 €
3h45 - 3h59	6,00 €
4h00 - 4h14	6,40 €
4h15 - 4h29	6,80 €
4h30 - 4h44	7,20 €
4h45 - 4h59	7,60 €
Au-delà	0,40 € / 15 MN

Abonnements

Abonnement mensuel TTC	REPUBLIQUE	SAINTE-ANNE	GRAND-MARCHÉ
(24H/24H)	140,00€	140,00€	140,00€
DU LUNDI AU VENDREDI	70,00 €	82,00 €	82,00 €
TARIF Préférentiel SALARIE RESIDENT	35,00 €	40,00 €	40,00 €